

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 11 septembre 2023 à 19 h à l'Édifce municipal Philippe-Morin de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Gérald Beaulieu, maire
 Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4
 Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Le public est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca. Il est également possible d'assister en direct à la séance en ligne via l'application Zoom.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Demande de soumissions pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées
 - 6.2. Désignation d'un responsable municipal en matière de toponymie
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Approvisionnement en propane pour le chauffage au garage municipal
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Service municipal pour la collecte des matières recyclables agricoles (plastiques)
 - 9.2. Insatisfaction du service de la collecte des matières résiduelles avec Matrec
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Désignation des fonctionnaires responsables de l'application de la réglementation municipale d'urbanisme
 - 10.2. Adoption du Second projet de règlement numéro 2008-06-8 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Location du gymnase de l'école Assomption pour des activités en soirée
 - 11.2. Appui au projet de Complexe aquatique de la Ville de Matane
 - 11.3. Appui au projet « J'accueille et je retiens » présenté par l'OMH de Baie-des-Sables
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Renouvellement de la TECQ 2024-2028 – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
14. Période de questions du public
15. Levée de la séance

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 11 septembre 2023 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbaton du procès-verbal*

2023-120 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2023

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 tel que remis par le greffier-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2023-121 APPROBATION DES COMPTES AU 31 AOÛT 2023

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 août 2023;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 août 2023 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	48 706.87	\$
Liste des comptes payés (chèque #9142)	65.00	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #502033 au #502072)	35 604.51	\$
Total des comptes	84 376.38	\$

Le détail de cette liste est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

6.1. *Demande de soumissions pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées*

2023-122 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DES ACCÈS AUX INSTALLATIONS DES EAUX USÉES

Il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu de demander des soumissions pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées pour la saison hivernale 2023-2024 aux entreprises locales suivantes :

- Les Entreprises Jason Fournier inc.;
- Les Entreprises S Dion;

Le devis tel que préparé et remis par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est accepté. Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 27 septembre 2023 à 10 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2. Désignation d'un responsable municipal en matière de toponymie

2023-123 DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE MUNICIPAL EN MATIÈRE DE TOPONYMIE

Considérant que la Commission de toponymie est l'organisme responsable de l'inventaire et de l'officialisation des noms de lieux au Québec;

Considérant que les municipalités sont les principaux partenaires de la Commission dans l'accomplissement de sa mission;

Considérant que la loi reconnaît aux municipalités la compétence pour choisir les noms de leurs voies de communication, parcs publics, édifices et autres lieux municipaux;

Considérant que les municipalités sont tenues de transmettre à la Commission les noms de lieux qu'elles choisissent en vertu de l'article 126.1 de la *Charte de la langue française* afin qu'elle puisse remplir son devoir d'officialisation et de diffusion;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu de désigner le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à titre de responsable municipal en matière de toponymie afin de favoriser le respect de cette obligation, de même que le travail de partenariat entre la Commission et la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. Approvisionnement en propane pour le chauffage au garage municipal

2023-124 APPROVISIONNEMENT EN PROPANE POUR LE CHAUFFAGE DU GARAGE MUNICIPAL

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'approvisionnement en propane pour la prochaine année en vertu de la résolution #2023-107;

Considérant que nous avons reçu qu'une seule soumission, soit :

- « Sonic Propulse Énergies » au prix fixe livré de 0.5346 \$ le litre (0.6619 \$ en 2022);

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de retenir la soumission de « Sonic Propulse Énergies » au prix de 0.5346 \$ le litre livré plus les taxes applicables pour l'approvisionnement en propane. Ce prix est valide jusqu'au 30 septembre 2024. Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, ou la directrice générale adjointe, Madame Marie-Eve Guay, sont autorisés à signer le contrat de vente de propane à prix fixe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2. *Insatisfaction du service de la collecte des matières résiduelles avec Matrec*

2023-125 INSATISFACTION DU SERVICE DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVEC MATREC

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a conclu un contrat avec Bouffard Sanitaire inc., (filiale du Groupe Bouffard) le 7 décembre 2020 pour la collecte et le transport des matières résiduelles sur son territoire des années 2022 à 2024, avec possibilité d'une année optionnelle en 2025 en vertu de la résolution #2020-229;

Considérant que le Groupe Bouffard de Matane a été acheté par Matrec, une filiale de GFL environnemental inc., la transaction ayant été conclue le 1^{er} juin 2022;

Considérant que depuis ce temps, la qualité du service de collecte s'est grandement dégradée et que les plaintes de tout genre formulées par les citoyens se sont multipliées;

Considérant que les problèmes soulevés sont :

- Bacs non vidangés;
- Bacs endommagés;
- Bacs mal déposés;
- Horaire de travail irrégulier;
- Vitesse des camions;
- Mélange des types de matière lors des collectes;
- Impolitesse de certains conducteurs de camion.

Considérant que les problèmes signalés semblent être généralisés dans les différentes municipalités de la région selon les commentaires reçus par différents représentants du monde municipal;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables manifeste son insatisfaction relative au service de collecte des matières résiduelles avec Matrec en raison des problèmes mentionnés dans le préambule;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables demande à Matrec de prendre les mesures qui s'imposent afin d'améliorer la situation;

Que copie de cette résolution soit transmise à toutes les municipalités de la MRC de La Matanie faisant affaire avec Matrec ainsi qu'à la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. *Désignation des fonctionnaires responsables de l'application de la réglementation municipale d'urbanisme*

2023-126 DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE LA RÈGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME

Considérant qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la réglementation locale d'urbanisme, le conseil municipal doit désigner les fonctionnaires en charge de la délivrance des permis et certificats d'autorisation, lesquels sont généralement appelés inspecteurs en bâtiments;

Considérant qu'il y a lieu d'étendre la désignation aux permis et certificats d'autorisation délivrés en vertu des règlements provinciaux d'application municipale en matière d'environnement et de sécurité des piscines résidentielles;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires désignés;

Considérant qu'une entente pour la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels est intervenue entre la municipalité et la MRC de La Matanie;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu :

Que le conseil municipal nomme comme inspecteurs en bâtiments, les personnes suivantes:

- Monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiments sénior;
- Monsieur Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiments;
- Madame Laurie Savard, inspectrice en bâtiments;
- Monsieur Mathieu Bérubé, inspecteur en bâtiments;

Que le conseil municipal nomme également comme fonctionnaires désignés, les personnes suivantes:

- Madame Valérie Charest, urbaniste;
- Monsieur Olivier Banville, urbaniste, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme.

Que le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe et son adjointe, Madame Marie-Eve Guay, soient également autorisés à agir à titre de fonctionnaires désignés pour l'émission des certificats de rénovation et de démolition et de tout autre permis et certificat sur recommandation du service d'urbanisme de la MRC de La Matanie;

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. Adoption du Second projet de règlement numéro 2008-06-8 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06

2023-127 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AINSI QUE DE BONIFIER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT L'AGRICULTURE URBAINE

Il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'adopter, à des fins d'approbation référendaire, le « *Second projet de règlement numéro 2008-06-8 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement ainsi que de bonifier le cadre réglementaire concernant l'agriculture urbaine* » tel que déposé et remis aux membres du conseil. Ce second projet de règlement est identique au premier projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. Location du gymnase de l'école Assomption pour des activités en soirée

2023-128 LOCATION DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE ASSOMPTION POUR DES ACTIVITÉS EN SOIRÉE

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables et le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (CSSMM) collaborent à différents niveaux tels que le prêt de locaux et d'infrastructures sportives et récréatives;

Considérant que le CSSMM met à la disposition de la municipalité le gymnase de l'école Assomption pour des activités en soirée et cela, gratuitement;

Considérant que le conseil municipal souhaite promouvoir les activités sportives et récréatives sur son territoire et ainsi encourager les saines habitudes de vie auprès de sa population;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe et la directrice générale adjointe et coordonnatrice en loisir, Madame Marie-Eve Guay à signer au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables les baux de location du gymnase de l'école Assomption afin de répondre aux demandes de différents groupes et organismes désirant offrir des activités de nature sportive et récréative (exemples : karaté, pickleball, etc.).

La municipalité accepte, par le fait même, de fournir au CSSMM une preuve d'assurance responsabilité civile à cet effet dans le cadre de ces activités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Appui au projet de Complexe aquatique de la Ville de Matane

2023-129 APPUI AU PROJET DE COMPLEXE AQUATIQUE DE LA VILLE DE MATANE

Considérant que la piscine municipale de la Ville de Matane a été construite en 1967;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables est soumise au règlement numéro 281-2021 concernant la désignation d'infrastructures et de services à caractère supralocal et que la piscine municipale est l'une des infrastructures visées par ce règlement;

Considérant que cette infrastructure est désuète et qu'elle ne répond plus aux besoins de la population, notamment en ce qui a trait au vieillissement de la population et à l'accessibilité universelle;

Considérant l'état précaire de la piscine municipale actuelle malgré les investissements soutenus de la Ville de Matane;

Considérant qu'une interruption des services de cette infrastructure serait dommageable pour l'initiation des jeunes enfants aux sports aquatiques ou tout simplement pour leur apprendre à nager;

Considérant qu'une interruption des activités de la piscine engendrerait une baisse significative de la pratique d'activités physiques pour les nombreuses clientèles, dont plusieurs citoyens de notre municipalité;

Considérant que la Ville de Matane souhaite construire un nouveau complexe aquatique répondant aux normes actuelles et aux besoins de sa population (familles, adultes, enfants, personnes vivant avec un handicap et aînés);

Considérant que cette infrastructure est essentielle pour maintenir la vitalité des clubs sportifs aquatiques (Club Nautilus et Les Capitaines du Cégep de Matane), qui ont représenté notre région de façon remarquable à l'échelle du Québec et du Canada dans les dernières années;

Considérant qu'une augmentation importante de l'achalandage et une diversification de la clientèle sont envisagées avec la venue du nouveau complexe aquatique;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu :

Que, le conseil municipal de la Municipalité de Baie-des-Sables appuie la Ville de Matane dans sa demande d'aide financière pour le projet de Complexe aquatique de Matane dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Appui au projet « J'accueille et je retiens » présenté par l'OMH de Baie-des-Sables

2023-130 APPUI AU PROJET « J'ACCUEILLE ET JE RETIENS » PRÉSENTÉ PAR L'OMH DE BAIE-DES-SABLES

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables présentera une demande de financement dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

Considérant que le projet intitulé « J'accueille et je retiens » a pour objectif de réveiller un dynamisme et un partage communautaire parmi les personnes âgées;

Considérant que les activités prévues sont orientées vers la solidarité entre les résidents, leurs familles et la communauté;

Considérant que le projet implique les personnes âgées dans l'organisation et la réalisation d'activités, ce qui aura pour effet de redonner l'estime de soi, le sentiment d'être utile, le sentiment d'appartenance d'un groupe, de briser l'isolement et de favoriser une bonne santé mentale;

Considérant que le projet prévoit également l'organisation de conférences ouvertes à toute la communauté sur des thèmes touchant la prévention de la fraude, la maltraitance envers les aînés et les moins nantis;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables appuie le projet « J'accueille et je retiens » présenté par l'OMH de Baie-des-Sables dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

13.1. Renouvellement de la TECQ 2024-2028 – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

2023-131 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TECQ 2024-2028 – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

Considérant que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

Considérant que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Considérant que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Considérant que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Considérant que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Considérant l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Considérant que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Considérant que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Considérant que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, Monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Madame Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés de notre territoire, Monsieur Pascal Bérubé et Madame Kristina Michaud, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Les élus ont soulevé les points suivants :

- Besoin d'un nouveau local pour la friperie de Baie-des-Sables;
- Prix en sécurité civile au directeur de recherches et sauvetages de la garde côtière auxiliaire, Monsieur Ted Savage.

2023-132 MOTION DE REMERCIEMENT À MONSIEUR DENIS SANTERRE

Considérant que Monsieur Denis Santerre a été maire de la Municipalité de Baie-des-Sables de 2009 à 2021, représentant la 2^e plus longue séquence de toute l'histoire de cette communauté;

Considérant que le conseil municipal reconnaît l'engagement de Monsieur Denis Santerre envers la communauté de Baie-des-Sables par son implication, son leadership et son dynamisme durant toutes ces années;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'adresser une motion de remerciement à Monsieur Denis Santerre pour tout le travail accompli durant ces douze (12) années à titre de maire de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Panneau d'armoire de cuisine au centre communautaire à réparer;
- Sentier des rosiers (fossé abrupte à traverser);
- Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (PLPEE);
- Règlement sur l'entretien des terrains (mauvais herbes).

15. *Levée de la séance*

2023-133 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Kate St-Pierre résolu de lever la séance à 19 h 42.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Gérald Beaulieu
Maire

Adam Coulombe
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Gérald Beaulieu, maire